

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE



Commune de
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

385 chemin du Village
38330 St Nazaire les Eymes

Tel 04 76 52 24 29



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 17 septembre 2024
Modification simplifiée n°2 approuvée le 20 mai 2025

Nom du plan

REGLEMENT / DOCUMENT GRAPHIQUE

ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGES A PRÉSERVER / EMPLACEMENTS RÉSERVÉS / CLASSIFICATION DES VOIES

4.4

Numéro du plan



N

Echelle

1/5000

0 100 300 m

	Emplacement réservé
	Site Inscrit Du Doyen Gosse
	Espace boisé classé
	Secteur défini au titre de l'article L151-41-4 ^e Emplacement réservé pour réalisation de logements sociaux
	Voirie-réseau primaire
	Voirie-réseau secondaire
	Voirie-réseau collecteur
	Bâtiment repéré au titre de l'article L.151-11 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme (Changement de destination)
	Bâtiment repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme (patrimoine)
	Elément repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme (petit patrimoine)
	Arbres repérés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
	Cône de vue à préserver

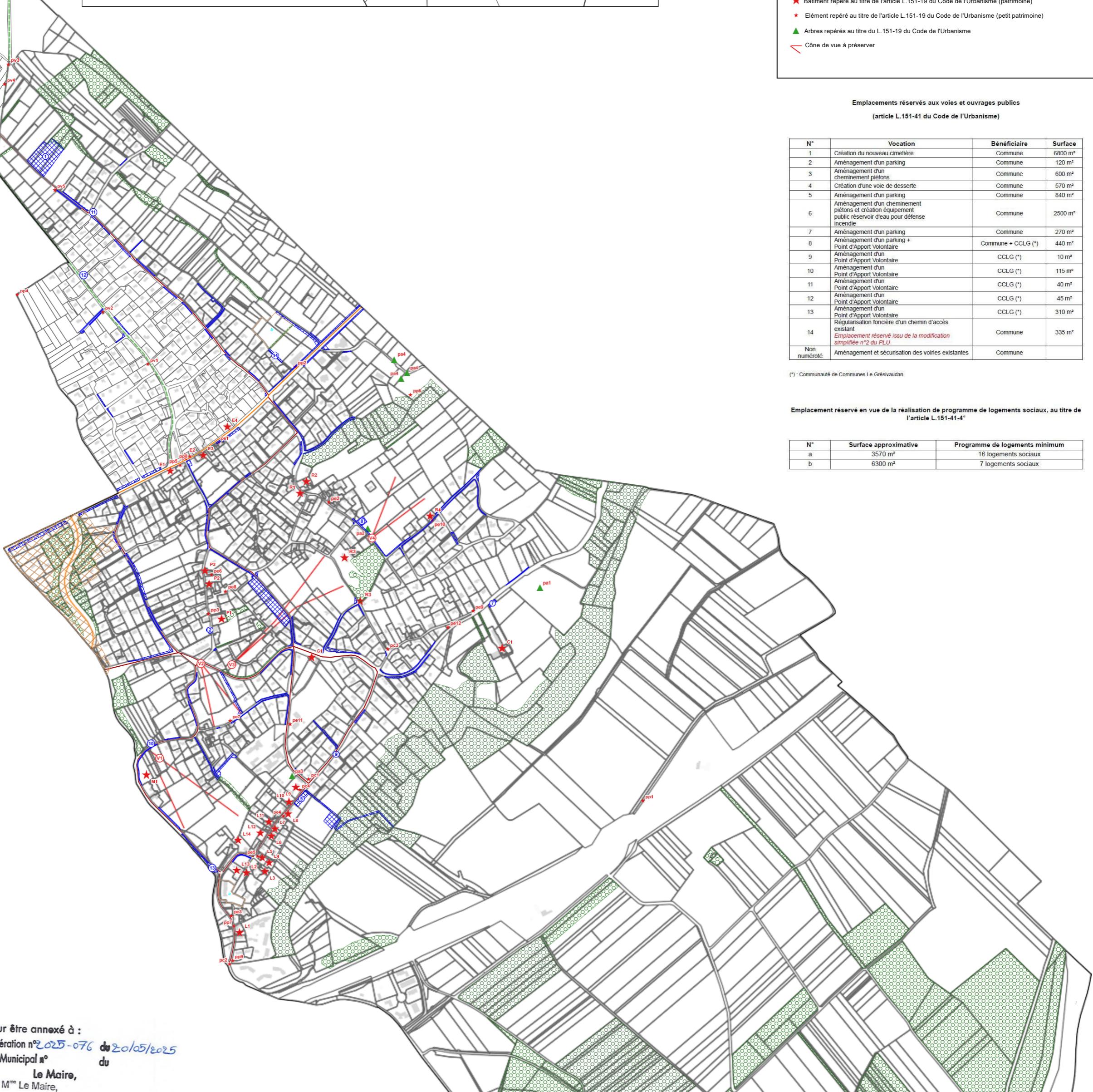
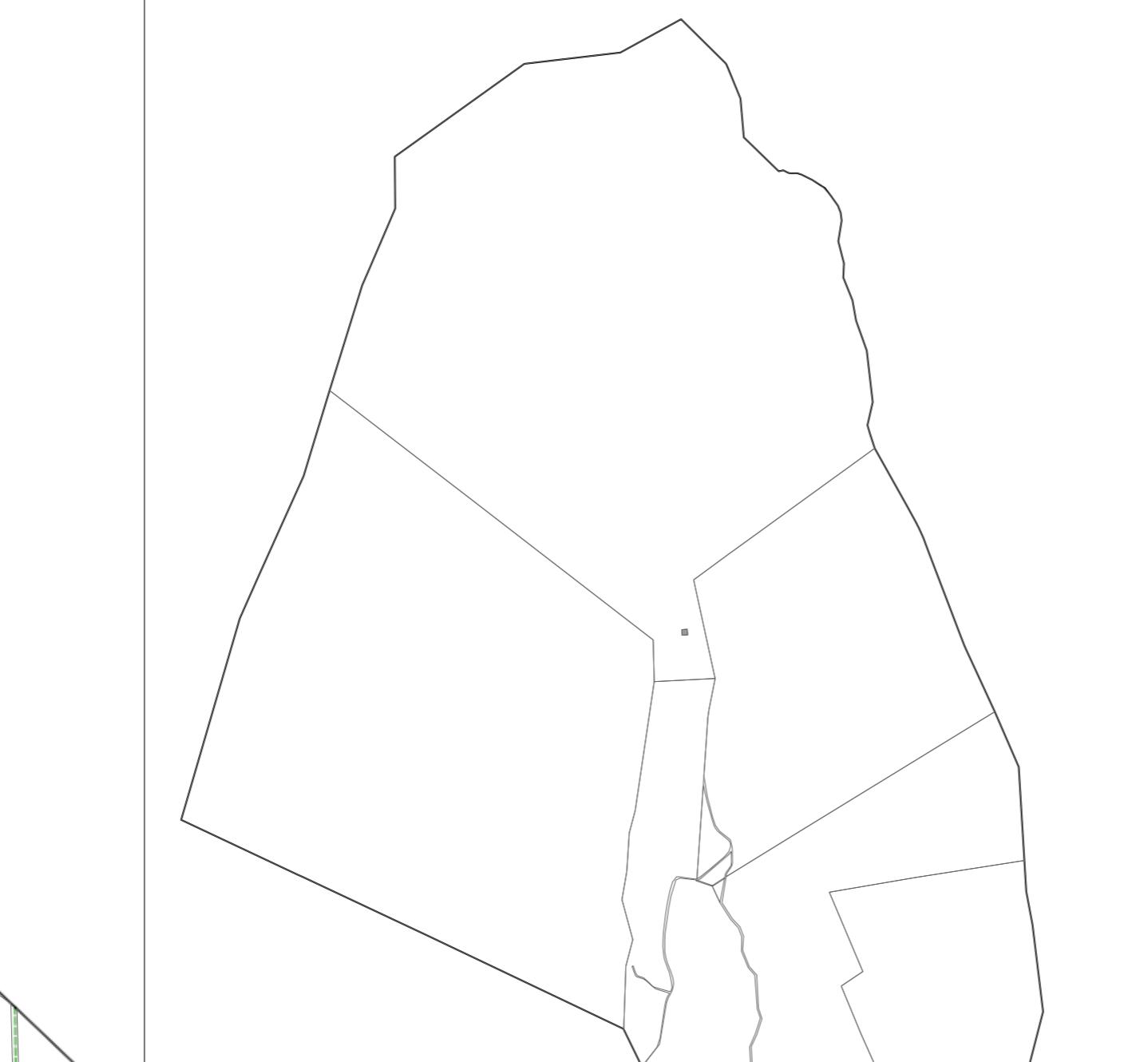
Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Création du nouveau cimetière	Commune	6800 m ²
2	Aménagement d'un parking	Commune	120 m ²
3	Création d'une voirie	Commune	600 m ²
4	Création d'une voirie de desserte	Commune	570 m ²
5	Aménagement d'un parking	Commune	840 m ²
6	Aménagement d'un cheminement piétons et création d'un réservoir d'eau pour défense incendie	Commune	2500 m ²
7	Aménagement d'un parking	Commune	270 m ²
8	Aménagement d'un parking + Point d'Apport Volontaire	Commune + CCLG (*)	440 m ²
9	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG (*)	10 m ²
10	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG (*)	115 m ²
11	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG (*)	40 m ²
12	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG (*)	45 m ²
13	Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire	CCLG (*)	310 m ²
14	Régularisation forcée d'un chemin d'accès existant Emplacement réservé issu de la modification simplifiée n°2 du PLU	Commune	335 m ²
Non numéroté	Aménagement et sécurisation des voiries existantes	Commune	

(*) : Communauté de Communes Le Grésivaudan

Emplacement réservé en vue de la réalisation de programme de logements sociaux, au titre de l'article L.151-41-4^e

N°	Surface approximative	Programme de logements minimum
a	3570 m ²	16 logements sociaux
b	6300 m ²	7 logements sociaux



Vu, pour être annexé à :
- la délibération n°2025-076 du 20/05/2025
- l'arrêté Municipal n°

Le Maire,
Mme Le Maire,

Michèle FLAMAND

